Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 12/11/2026
ID : 074-267410280-20261102-DEL20261102_02-DE

République Française. Haute Savoie
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DOUVAINE

DELIBERATION n° DEL20261102_02
Séance du 2 novembre

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres en exercice : 17
Présents : 10
Représentés : 3
Absents excusés : 1
Votants : 13

L'an deux mille vingt-six, le deux novembre 2026, à 19 heures. Le conseil d'administration légalement convoqué par écrit le 21 octobre, s'est réuni sous la présidence de Marine BUREAU

Présents : BUREAU Marine, BAUDRIER Eliane, VAGNEUX Yves, LE QUELLENEC RAULT Magali, CHOLLET Lucette, PILON Aurélie, FLAD QUETANT Régis, MICHEL Antonia, LAIDEVANT Céline, JACQUIER Monique

Absents pouvoirs : COLMARD Philippe (pouvoir PILON Aurélie), COLMARD Marie-Laure (pouvoir CHOLLET Lucette), QUETSTROEY Laurent (pouvoir BUREAU Marine)

Absents excusés : CHUINARD Claire,

Absents : SECHAUD Jean-François, FICHARD Annie, DE VULPILLIERES Séverine,

Lesquels formants la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

Secrétaire de Séance : Aurélie PILON

OBJET : Nouveau règlement CCAS de Douvaine

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-4 ;

VU le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L.123-6, R.123-7 et R.123-8 ;

VU la délibération de conseil municipal n° DEL20260328_01 d'élection du maire sous la présidence du doyen d'âge du conseil municipal ;

VU la délibération du conseil municipal n° DEL20260413_07 fixant le nombre de membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action sociale de la commune ;

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 12/11/2026
ID : 074-267410280-20261102-DEL20261102_02-DE

VU la délibération du conseil municipal n° DEL20260413_02 d'attribution des délégations du conseil municipal au Maire ;

VU la délibération du conseil municipal n° DEL20260413_08 désignant les membres élus du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune ;

VU l'arrêté du Maire n°5.3/2026_158, nommant des membres parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune ;

VU la délibération du conseil d'administration n° DEL20260428_ 01 du 29 avril 2026 formation du conseil d'administration CCAS ;

VU la délibération du conseil d'administration n° DEL20260428_03 portant Délégation de compétences du conseil d'administration à la présidente et vice-présidente.

Madame la présidente propose un nouveau règlement intérieur du CCAS de Douvaine, elle expose que suite à l'accueil d'une stagiaire dans les services une refonte de l'ancien règlement a été effectué.
Il est présenté en 2 parties, une 1ère partie pour le fonctionnement général du conseil d'administration et une 2ème partie sur le règlement d'attribution des aides.

Le conseil ayant eu le document en amont et les explications et interrogations ayant été exposées et données, le conseil vote à l'unanimité et valide le règlement du CCAS de DOUVAINE.

DIT que, conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

NE PREND PAS PART AU VOTE :
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 13
MAJORITE REQUISE :
POUR : 13
CONTRE :
ABSTENTION :

DOUVAINE, le 2 novembre 2026
Marine BUREAU, vice-présidente

CCAS DOUVAINE (HAUTE-SAVOIE) R.F.

Marine BUREAU
2026.11.12 15:48:39 +0100
74140 DOUVAINE, RHONE-ALPES FR